

CODE D'ÉTHIQUE

INDEX

À PROPOS DE NOUS 3

Notre mission 4

Notre vision 4

Nos valeurs 5

Objectifs et destinataires du code 6

01. Nous agissons avec intégrité 7

1.1 Nous agissons en conformité avec les réglementations applicables 8

1.2 Nous agissons avec transparence 9

1.3 Nous évitons et gérons les conflits d'intérêts 10

1.4 Nous protégeons la sécurité des informations de l'entreprise 11

1.5 Nous prévenons et combattons la corruption 12

1.6 Nous protégeons la vie privée de nos parties prenantes 13

1.7 Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le réinvestissement des produits illicites 14

1.8 Nous protégeons les actifs de l'entreprise 15

1.9 Nous protégeons notre réputation 15

02. Nous établissons et préservons dans le temps les rapports responsables avec nos parties prenantes 16

2.1 Nous maintenons un dialogue permanent avec la communauté financière, protégeons les investissements des actionnaires et maximisons leur valeur 17

2.2 Nous gérons les relations avec nos fournisseurs et nos clients de manière responsable 18

2.3 Nous favorisons le dialogue et la transparence avec les institutions et les autorités 19

2.4 Nous créons de la valeur dans les communautés au sein desquelles nous opérons 19

03. Nous promouvons et protégeons les droits et la valeur des personnes 20

3.1 Nous respectons les droits de l'homme 21

3.2 Préserver la santé et la sécurité des personnes 22

3.3 Nous accordons de l'importance à nos collaborateurs 22

3.4 Promouvoir une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle 23

3.5 Nous rejetons toute forme de discrimination 24

3.6 Nous luttons contre le travail des enfants, toutes les formes de travail forcé et l'esclavage moderne 25

3.7 Nous respectons les droits des travailleurs et la liberté d'association 26

04. Nous protégeons l'environnement 27

05. Mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique 29

5.1 Diffusion et sensibilisation au contenu du Code d'éthique 30

5.2 Signaler les infractions au Code d'éthique 30

5.3 Système disciplinaire et recours 31

À PROPOS DE NOUS

Nous agissons conformément à des principes environnementaux, sociaux, éthiques et de gouvernance qui respectent les normes internationales les plus élevées, en menant nos activités avec intégrité éthique et professionnelle et équité, dans le respect des règles et réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons.

Depuis 2004, nous adhérons aux 10 principes du Pacte mondial et nous nous engageons activement en faveur de la protection des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous veillons au respect des droits de l'homme universellement reconnus, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (OIT).

Dans nos activités, nous nous inspirons des Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Agenda 2030 de l'ONU et orientons nos choix et notre développement de manière à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Objectifs de développement durable (ODD) auxquels Mundys adhère



NOTRE MISSION

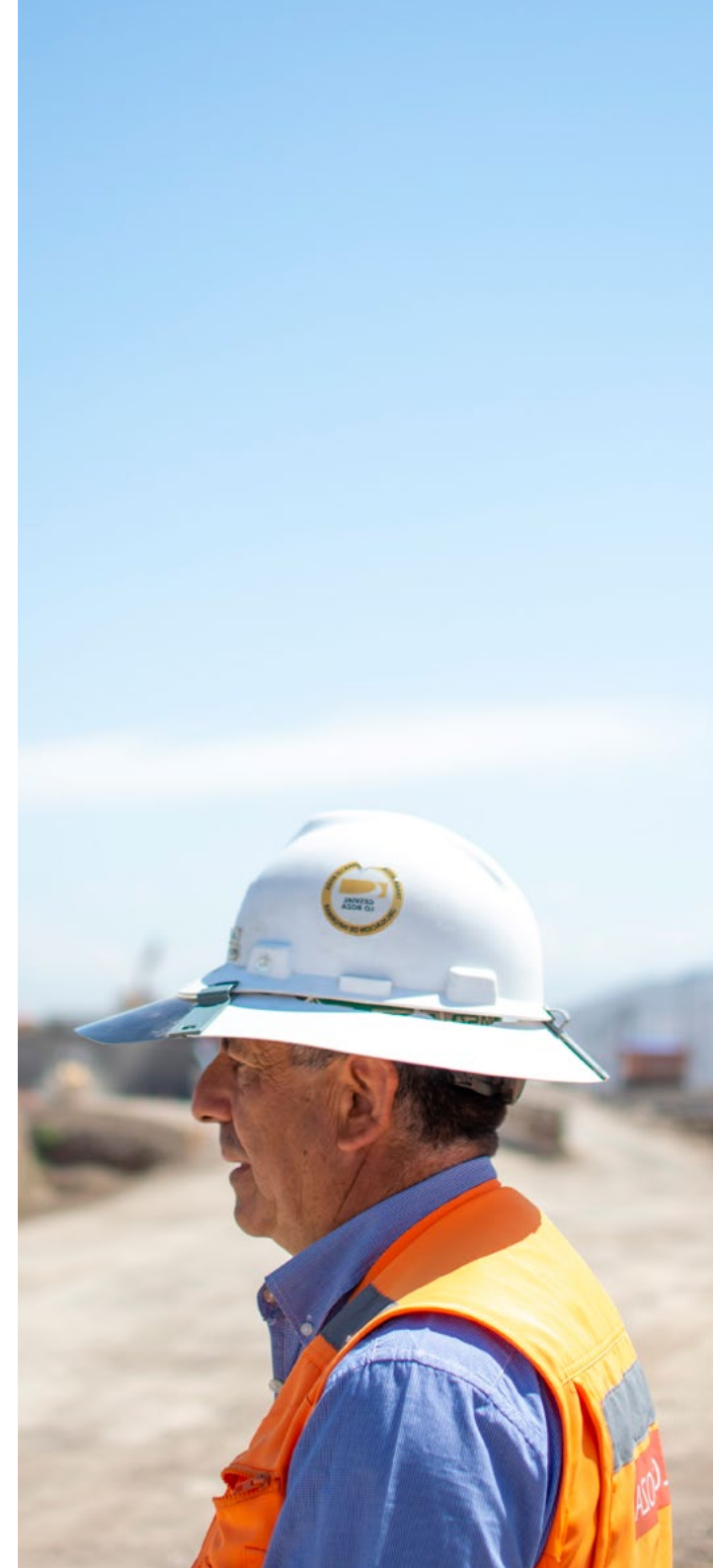
« Rendre la mobilité de plus en plus durable, sûre, innovante, efficace et adaptée aux besoins de la société dans son ensemble »

Gérer et développer la mobilité, c'est prendre soin des liens entre les personnes, les entreprises et les communautés qui peuplent les territoires dans lesquels nous opérons. Nous nous engageons quotidiennement à préserver et à renforcer ces liens et, conformément aux priorités réelles de nos parties prenantes et aux évolutions socio-économiques mondiales, nous avons défini les priorités sur lesquelles concentrer nos efforts futurs.

NOTRE VISION

« Créer de la valeur économique et sociale pour les communautés et les territoires en investissant activement dans des actifs de pointe capables d'offrir des services de mobilité qui rendent l'expérience de voyage unique et facilitent la vie quotidienne »

Notre objectif est de développer la mobilité des territoires dans lesquels nous opérons, en soutenant le progrès économique et social des communautés locales et en promouvant des solutions innovantes et durables.



NOS VALEURS

Nous sommes une organisation de plus de 30 000 personnes présentes sur trois continents, profondément enracinées dans les territoires où nous opérons et qui veulent se sentir des habitants responsables de la planète entière. Notre nom, Mundys, nous encourage à voir bien au-delà des limites de notre activité entrepreneuriale.

Développement **ET** Durabilité

Nous développons nos activités en favorisant le bien-être des communautés et des territoires dans lesquels nous opérons et en protégeant l'environnement grâce à des solutions qui s'inscrivent dans la transition vers une économie à faible émission de carbone et qui préservent les ressources naturelles.

Continuité **ET** Innovation

Nous encourageons l'innovation et la numérisation afin d'améliorer constamment les solutions que nous proposons aux clients de notre Groupe.

Valeur **ET** Progrès

Nous générons une valeur durable pour toutes nos parties prenantes en favorisant la transformation, en devenant un pionnier de l'innovation et en nous concentrant sur les nouveaux services de mobilité.

Diversité **ET** Inclusion

Nous n'autorisons aucune forme de discrimination et promouvons un environnement de travail cohésif et collaboratif, garantissant la dignité et un traitement impartial à toutes les personnes impliquées.

Individualité **ET** Communauté

Nous encourageons le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs, qui sont essentiels à notre Groupe, et nous établissons des relations de collaboration dans les communautés où nous opérons dans le but de contribuer à leur développement.

Notre idée de la valeur naît de la force unificatrice d'un **ET**.

Une conjonction qui, chez Mundys, signifie traduire les mots qui comptent en actes, en recherchant leur application harmonieuse, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Notre histoire, mais surtout notre capacité à imaginer l'avenir et à savoir le traduire en réalité, sont les ingrédients clés de notre succès. Une réussite qui doit être durable et pérenne et qui repose avant tout sur notre capital humain. Nous partageons chaque jour nos talents, nos compétences et nos aspirations, en nous engageant avec passion et responsabilité, parce que nous croyons que notre travail peut faire une différence dans la vie des gens partout dans le monde.

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES DU CODE

Le Code d'éthique (ci-après dénommé « le Code ») est un guide pour la prise de décisions et l'adoption d'actions cohérentes avec une culture de responsabilité, de légalité, de transparence et de création de valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes, contribuant ainsi au développement durable.

Le Code fait partie du système général de contrôle interne et de gestion des risques et constitue un outil utile pour créer et maintenir les valeurs, l'intégrité et renforcer la confiance et l'esprit de groupe.

Le Code s'adresse aux membres des organes d'administration et de contrôle, aux dirigeants et aux employés de Mundys et de ses filiales, aux tiers/partenaires commerciaux (tels que, par exemple, les fournisseurs, les consultants, les représentants, les partenaires commerciaux, etc.), qui collaborent ou travaillent au nom ou pour le compte et/ou dans l'intérêt (ci-après également « **destinataires** » du Code d'éthique) de Mundys et de ses filiales.

Nous demandons également à toutes les entreprises bénéficiaires d'adopter des documents et une conduite éthiques conformes aux principes généraux définis dans ce Code.

Le Code d'éthique s'applique à toutes les sociétés italiennes et étrangères du Groupe.

Qu'attendons-nous des **destinataires** du Code d'éthique ?

- qu'ils s'engagent à connaître et à respecter le contenu de ce Code et à agir de manière professionnelle et éthique conformément aux principes qui y sont énoncés ;
- qu'ils signalent, par les canaux mis à leur disposition par les différentes sociétés du Groupe, une violation ou un soupçon de violation du Code ;
- qu'ils coopèrent avec les structures chargées du contrôle interne ;
- qu'ils ne prennent aucune autre mesure contraire au contenu du Code.

De même, nous **attendons** également des membres du groupe Mundys :

- qu'ils encouragent et sensibilisent chaque personne avec laquelle ils travaillent à connaître et à respecter les principes du présent Code ;
- qu'ils consultent leur responsable en cas de doute sur le comportement éthiquement le plus approprié à adopter ou sur l'interprétation du Code ;
- qu'ils participent à des initiatives de formation visant à promouvoir un comportement éthique et conscient ainsi que le développement professionnel et personnel ;
- qu'ils s'engagent, vis-à-vis des tiers qui entrent en relation avec le Groupe, à les informer de manière adéquate sur les dispositions du Code, à les aider à l'appliquer et à prendre des mesures cohérentes et appropriées, dans le cadre de leurs compétences, pour faire face aux violations effectives ou potentielles du Code d'éthique.

01.
NOUS
AGISSONS
AVEC
INTÉGRITÉ



1.1 Nous agissons en conformité avec les réglementations applicables

Nous agissons conformément au principe de légalité et de manière à respecter les lois et réglementations, tant nationales qu'internationales, en vigueur dans les contextes dans lesquels nous exerçons nos activités.

Notre comportement :

- **Nous nous opposons à toute pratique illégale et contraire à l'éthique**, même celles qui nuisent à notre réputation.
- **Nous adoptons des modèles de gestion** en constante évolution pour **prévenir le risque d'agir en violation des réglementations applicables** en vérifiant le respect des principes de conduite et des mesures de contrôle régissant nos processus.
- Afin de maintenir un marché compétitif, **nous préservons la valeur de la concurrence** dans les pays où nous opérons et **contrecarrons** toute forme de **restriction de concurrence**, nous nous abstenons également de pratiques commerciales collusoires qui constituent une violation des lois sur la concurrence.
- **Nous veillons** au bon traitement des **informations de l'entreprise** et en particulier des **informations d'initiés**, **décourageant** toute conduite qui pourrait constituer ou même faciliter la commission d'**abus de marché**.



De quoi s'agit-il ?

Par « information privilégiée », on désigne « une information précise qui n'a pas été rendue publique, qui concerne directement ou indirectement un ou plusieurs émetteurs ou un ou plusieurs instruments financiers et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur les prix de ces instruments financiers ou sur les prix d'instruments financiers dérivés qui leur sont liés » (article 7 du règlement (UE) n° 596/2014).



1.2 Nous agissons avec transparence

Nous travaillons avec transparence pour rendre nos informations accessibles et aussi précises que possible en encourageant la participation des parties prenantes aux activités de notre Groupe.

Notre comportement:

- **Nous assurons à toutes les parties prenantes** que nous **opérons avec transparence** dans toutes nos activités et que nous nous engageons à **établir** et à maintenir un **dialogue** permanent avec les tiers, sous réserve des exigences de confidentialité des entreprises et de la sauvegarde d'une concurrence loyale, en les informant de manière claire, complète et véridique, afin de leur fournir les outils nécessaires pour faire des choix en connaissance de cause.
- **Afin de fournir aux actionnaires et aux tiers une image transparente** et claire de la situation économique, patrimoniale et financière du Groupe, **nous enregistrons chaque opération ou transaction dans le système comptable de l'entreprise de manière véridique, correcte, complète et claire**, conformément aux critères indiqués par la loi et les normes comptables applicables.
- **Pour chaque transaction, nous conservons une documentation adéquate** à l'appui de l'activité exercée, de manière à permettre une **comptabilité facile et appropriée**, l'identification des différents niveaux de responsabilité et la séparation des tâches, ainsi que la **reconstitution exacte de la transaction**.



1.3 Nous évitons et gérons les conflits d'intérêts

Nous prévenons et gérons les situations de conflit d'intérêts, même potentielles, afin de garantir l'impartialité des décisions que chacun d'entre nous doit prendre et de renforcer l'intégrité de l'organisation et de chaque employé, tout en préservant la confiance des parties prenantes.

Notre comportement :

- Nous reconnaissons et respectons le **droit** de nos collaborateurs **de participer à des investissements, des affaires et des activités en dehors de ceux réalisés dans l'intérêt du Groupe**, à condition qu'il s'agisse **d'activités autorisées par la loi**, compatibles et non contraires à nos obligations contractuelles à l'égard du Groupe.
- Nous évitons les situations pouvant donner lieu à des **conflits d'intérêts**, même potentiels, qui pourraient interférer avec notre capacité à prendre des décisions dans l'intérêt du Groupe, et **nous nous abstenons de tirer un avantage personnel des opportunités d'affaires** qui sont portées à notre connaissance dans l'exercice de nos fonctions.
- Nous signalons les cas où des situations de conflit d'intérêts se produisent ou sont susceptibles de se produire **à notre responsable et aux structures compétentes**, conformément aux dispositions réglementaires de l'entreprise en la matière, qui identifient les mesures appropriées pour **garantir**, dans la situation spécifique, **la transparence et la correction des comportements** dans l'exercice des activités sans porter atteinte, dans la mesure du possible, aux intérêts de la personne.



De quoi s'agit-il ?

Un conflit d'intérêts survient dans toutes les situations pouvant donner lieu à des comportements ou à des décisions, dans le cadre de son activité professionnelle, susceptibles de générer un avantage immédiat ou différé, même de nature non économique, pour une personne du Groupe ou pour les membres de sa famille ou pour d'autres personnes avec lesquelles elle entretient des relations personnelles ou professionnelles étroites¹.

Le conflit d'intérêts est donc une situation, même potentielle, dans laquelle un intérêt secondaire d'une personne du Groupe tend à interférer (conflit réel) ou pourrait interférer à l'avenir (conflit potentiel) avec l'intérêt principal du Groupe envers lequel cette personne a des devoirs et des responsabilités précis.

¹ Les membres de la famille, à savoir le conjoint, le partenaire, les parents, les enfants, les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les neveux et nièces et les cousins germains de l'employé et de son conjoint ou partenaire. Sont également considérés comme membres de la famille le conjoint ou le partenaire de chacune de ces personnes, ainsi que les beaux-parents, c'est-à-dire tout parent par alliance du conjoint ou du partenaire.

1.4 Nous protégeons la sécurité des informations de l'entreprise

Nous protégeons la sécurité des informations de l'entreprise afin d'éviter qu'elles ne soient diffusées de manière inappropriée, ce qui pourrait nuire à l'économie et à la réputation du Groupe.

Notre comportement :

- **Nous assurons le traitement et la protection appropriés des informations de l'entreprise**, y compris les informations de nature privée et confidentielle.
- **Nous veillons à ce que toutes les précautions nécessaires soient prises pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles** et à ce que ces informations soient conservées **dans des fichiers correctement protégés**.
- **Nous traitons les sujets confidentiels avec la plus grande discrétion**, en particulier en public ou même sur le lieu de travail.





1.5 Nous prévenons et combattons la corruption

Nous prévenons, combattons et ne tolérons aucune forme de corruption afin d'éviter qu'elle ne représente, outre un phénomène illégal, un obstacle au développement économique, une menace pour les activités commerciales, une distorsion de la concurrence, un frein au maintien d'un environnement durable ainsi qu'un risque pour notre réputation.



De quoi s'agit-il ?

Le mot corruption désigne un comportement de toute personne qui, dans le cadre d'activités exercées directement ou indirectement pour le compte ou dans l'intérêt d'une société du Groupe, offre, promet, reçoit ou donne des avantages et/ou des rémunérations indus à des tiers, directement ou indirectement (et donc également par l'intermédiaire d'une personne interposée), dans le but d'obtenir un avantage personnel, ou pour une société du Groupe ou des tiers.

Notre comportement :

- Nous **combattons** et, avant tout, **prévenons les pratiques de corruption** dans le cadre de nos activités, en définissant et en appliquant des procédures et des politiques visant à prévenir et à lutter contre la **corruption**, et en encourageant leur diffusion auprès de toutes les parties prenantes.
- Nous **ne correspondons pas, n'offrons pas et ne promettons pas**, directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire d'un tiers), **des paiements indus, des avantages ou des faveurs à des autorités et institutions nationales et internationales** ou à leurs proches, y compris des opportunités d'affaires et/ou commerciales, des cadeaux ou des gratifications², afin d'influencer des décisions ayant le Groupe pour contrepartie, et nous n'effectuons pas de paiements de facilitation³, que ce soit en Italie ou à l'étranger.
- Nous **n'offrons pas, ne promettons pas et ne donnons pas d'argent, de biens, de services publics ou tout autre avantage** (direct ou indirect) **à des partenaires commerciaux qui ne sont pas justifiés par le contrat** entre les parties ou qui visent à obtenir un traitement favorable pour nous-mêmes ou pour le Groupe, **nous n'acceptons pas non plus la promesse ou le don d'argent, de biens ou d'autres avantages** de leur part, impliquant la **violation du devoir de loyauté ou des obligations** relatives à la prestation et visant à les favoriser auprès du Groupe.
- Nous **respectons**, dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent, les **règles en vigueur en matière de prévention et de lutte contre la corruption**, et, en application du principe de « tolérance zéro », nous ne justifions pas l'adoption de comportements qui facilitent la corruption, même s'ils sont adoptés au profit du Groupe.

² Des cadeaux peuvent être accordés au personnel employé par les institutions et autorités s'ils sont conformes aux usages professionnels, de valeur modeste et, en tout état de cause, ne sont pas de nature à créer chez l'autre partie ou chez un tiers non lié ou impartial l'impression qu'ils visent à obtenir un avantage indu.

³ Paiements ou dons d'autres avantages effectués directement ou indirectement à des agents publics, à des fonctionnaires ou à des particuliers, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entités économiques, italiennes ou étrangères, dans le but d'accélérer, de faciliter ou simplement d'assurer l'exécution d'une activité de routine ou d'une activité, en tout état de cause, légale et légitime dans le cadre de leurs fonctions.

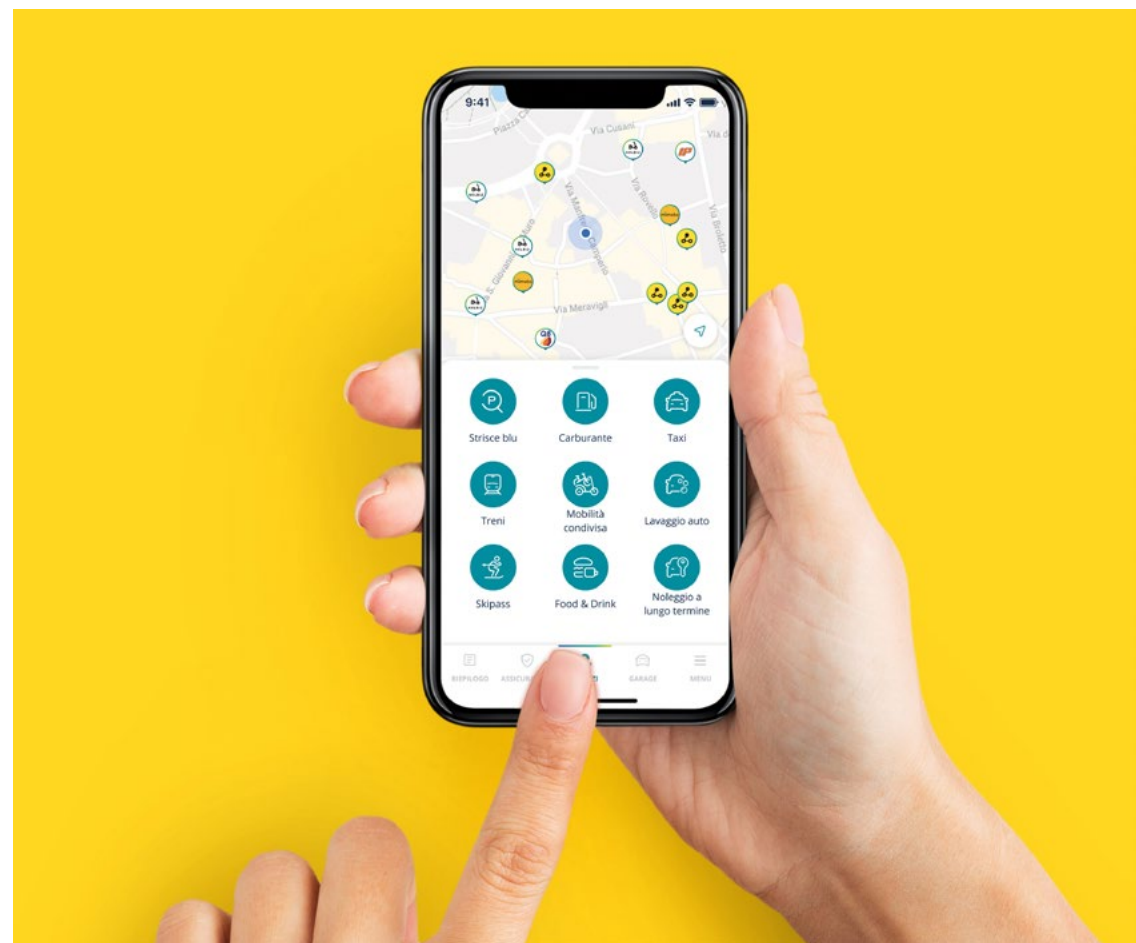


1.6 Nous protégeons la vie privée de nos parties prenantes

Nous protégeons le droit à la vie privée en nous engageant à protéger les données personnelles collectées et acquises pour l'exercice des activités institutionnelles et à veiller à ce qu'elles soient traitées dans le respect des droits et libertés fondamentaux et de la dignité des personnes concernées. Nous veillons à ce que tout traitement soit effectué conformément aux principes de légalité, d'équité et de transparence, de sorte que les données à caractère personnel ne soient traitées que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et nous nous engageons à adopter des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour répondre aux exigences de la législation en matière de protection des données.

Notre comportement :

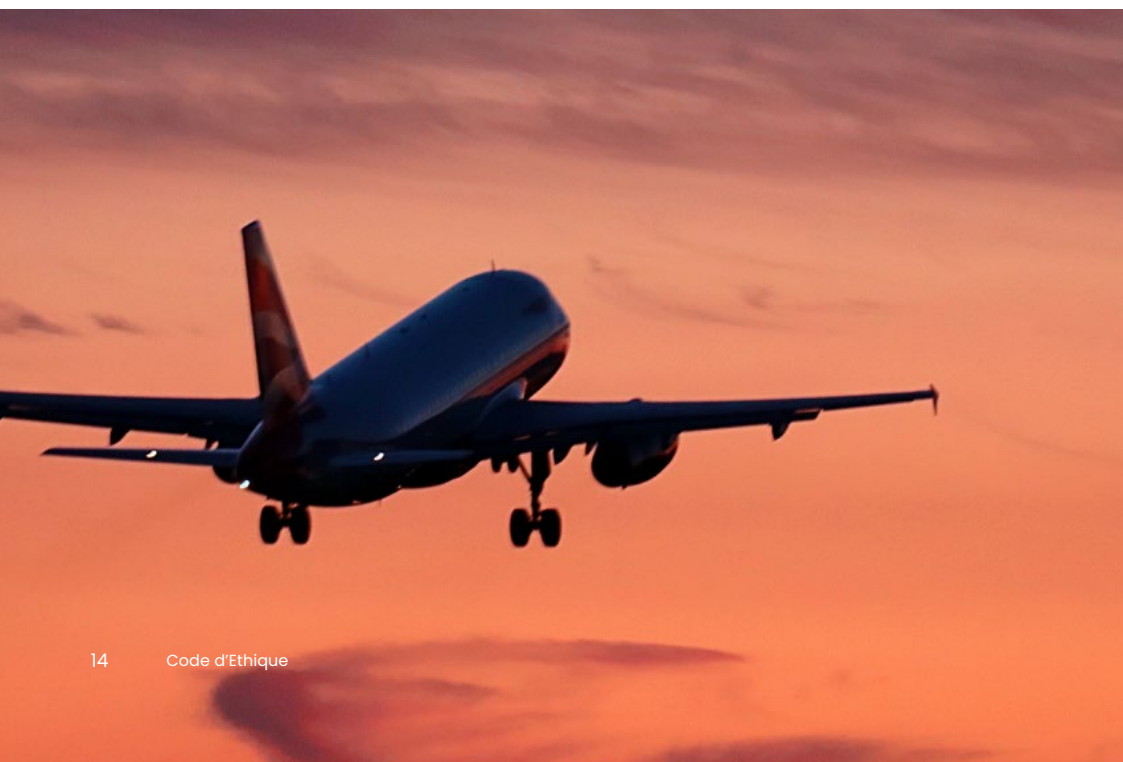
- **Nous ne collectons et ne traitons que les données nécessaires à l'exercice de nos activités**, en cohérence avec les finalités pour lesquelles elles sont collectées et uniquement pour la poursuite des **finances commerciales** et **nous nous engageons à les traiter dans le respect des lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité** et à en interdire l'utilisation, la communication ou la divulgation abusives.
- **Nous protégeons la confidentialité et le caractère privé des informations apprises** dans le cadre de nos fonctions et **n'utilisons ces données qu'à des fins définies et appropriées** en garantissant leur protection, leur intégrité et leur confidentialité, conformément aux exigences des lois applicables.
- **Nous sauvegardons l'intégrité des systèmes informatiques, télématiques et d'information et adoptons des politiques appropriées** en la matière afin que les données personnelles et les informations confidentielles soient protégées de manière adéquate contre tout accès non autorisé ou toute utilisation inappropriée.





1.7 Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le réinvestissement des produits illicites

Nous nous engageons à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la réutilisation des revenus illicites. Nous veillons à ce que les activités du Groupe soient gérées de manière transparente, avec des contreparties respectables et de manière à prévenir et à lutter contre le blanchiment et le détournement de fonds illicites.



De quoi s'agit-il ?

Le blanchiment de capitaux est défini comme le remplacement ou le transfert d'argent, d'actifs ou d'autres avantages d'origine illicite ou la réalisation d'autres transactions destinées à empêcher l'identification de leur origine criminelle.

Le financement du terrorisme est défini comme la fourniture ou la collecte de fonds, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, dans l'intention de les utiliser ou en sachant qu'ils seront utilisés à des fins liées à une activité terroriste.

La réutilisation des produits illicites est définie comme l'utilisation, dans le cadre d'activités économiques ou financières licites, d'argent, de biens ou d'autres biens provenant d'activités criminelles.

Notre comportement :

- **Nous nous conformons à toutes les règles et réglementations**, tant nationales qu'internationales, concernant **la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**.
- **Nous opérons conformément au principe de transparence maximale dans les transactions commerciales et financières**, en assurant la traçabilité des transactions et en mettant en œuvre des contrôles appropriés pour prévenir et contrer le phénomène du **blanchiment** et **de l'utilisation abusive de produits illicites**.
- **Nous vérifions de manière préventive les informations disponibles sur nos partenaires commerciaux** avant d'établir des relations ou de conclure des contrats, afin de nous assurer de la respectabilité et de la légitimité de la contrepartie.



1.8 Nous protégeons les actifs de l'entreprise

Nous agissons de manière à utiliser nos actifs correctement, conformément à nos objectifs d'entreprise, afin que leur mauvaise utilisation n'entraîne pas d'inefficacité, de dommages ou de préjudice pour le Groupe, nos parties prenantes et l'environnement.



De quoi s'agit-il ?

Un actif social est défini comme toute entité matérielle ou immatérielle susceptible de faire l'objet d'une évaluation économique, qui peut être détenue ou contrôlée par une société du Groupe et qui peut être utilisée pour obtenir un bénéfice ou un avantage dans le futur.

Notre comportement:

- **Nous assurons l'intégrité et la protection des actifs de l'entreprise**, qu'ils s'agissent de biens matériels ou immatériels (tels que, par exemple, brevets, projets, algorithmes, etc.) **et nous veillons à ce qu'ils soient correctement utilisés pour la poursuite des objectifs du Groupe.**
- **Nous favorisons une culture d'entreprise qui promeut un comportement responsable** et qui est en accord avec les procédures opérationnelles mises en place pour réguler le bon usage des biens confiés.

1.9 Nous protégeons notre réputation

Nous veillons à ce que les activités du Groupe soient menées de manière à protéger le prestige et la réputation de notre Groupe.

Notre comportement:

- **Nous préservons le capital relationnel de notre Groupe** en prenant en compte les attentes de toutes les parties prenantes.
- **Nous utilisons nos marques** ou tout autre symbole et/ou iconographie associable au Groupe, toujours **en cohérence avec notre Mission et nos Valeurs** et non d'une manière qui pourrait nuire, même potentiellement, à notre image et à notre **réputation**.
- **Nous utilisons exclusivement les canaux institutionnels pour communiquer en interne et en externe au Groupe** et afin de **prévenir tout risque de réputation**, toutes les communications sont préalablement vérifiées par les structures compétentes.



De quoi s'agit-il ?

La réputation est la perception des actions passées et futures d'une entreprise ou d'un groupe qui déterminent son attrait global pour ses parties prenantes, par rapport à ses principaux concurrents ; elle comprend les attentes économiques, juridiques et éthiques des parties prenantes à l'égard de l'entreprise ou du Groupe et constitue un élément inimitable et fortement différenciateur par rapport à la concurrence.

02.

NOUS ÉTABLISSON
ET PRÉSERVONS
DANS LE TEMPS
LES RAPPORTS
RESPONSABLES
AVEC NOS PARTIES
PRENANTES



2.1 Nous maintenons un dialogue permanent avec la communauté financière, protégeons les investissements des actionnaires et maximisons leur valeur

Nous travaillons à maintenir un dialogue constant et constructif avec nos actionnaires, investisseurs institutionnels et privés, analystes financiers et opérateurs de marché et, plus généralement, avec la communauté financière, afin de protéger leurs investissements dans notre Groupe et d'en maximiser la valeur de manière éthique.

Notre comportement :

- **Nous promouvons le succès durable de nos activités et créons une valeur partagée avec nos actionnaires** sur le long terme, en assurant la gestion efficace du Groupe, le maintien de la confiance et de la valeur pour les actionnaires, le contrôle des risques de l'entreprise et la transparence vis-à-vis du marché.
- **Nous fournissons des informations systématiques, précises et complètes sur nos activités**, dans les limites des exigences de confidentialité des informations liées à nos activités et dans le respect de la législation applicable.
- Dans le **respect de notre mission et de nos valeurs** qui inspirent nos stratégies et nos investissements, **nous garantissons : (i) une communication transparente, claire, opportune et complète ; (ii) un accès égal à l'information pour tous les actionnaires et investisseurs⁴; (iii) la participation de tous les actionnaires aux assemblées générales ; (iv) des politiques d'engagement** afin d'encourager la participation active de toutes les parties prenantes.
- **Nous nous engageons à rendre compte de manière transparente** des résultats, des objectifs et des performances **en matière environnementale et à maintenir un dialogue continu avec les parties prenantes** afin d'intégrer leurs perspectives dans nos stratégies.

⁴ La discrimination ou le traitement préférentiel de nos actionnaires sont expressément interdits, et toutes les informations sont publiées sur le site web de notre entreprise, où sont publiés les communiqués de presse du Groupe et les états financiers, les rapports périodiques, les procès-verbaux des assemblées générales et nos principaux documents d'entreprise.



2.2 Nous gérons les relations avec nos fournisseurs et nos clients de manière responsable

2.2.1 NOUS GÉRONS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS DE MANIÈRE LOYALE ET ÉQUITABLE

Nous établissons avec nos fournisseurs des relations fondées sur les principes de loyauté, d'équité, de transparence et d'efficacité, dans le respect des lois des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que des principes et valeurs exprimés dans le Code d'éthique et dans le respect de nos engagements contractuels.

Notre comportement :

- **Nous sélectionnons nos fournisseurs de biens, de services et de travaux par le biais de processus de qualification et d'évaluation transparents, traçables et impartiaux**, visant à promouvoir la libre concurrence et l'égalité de traitement des parties. Lors de la sélection de nos fournisseurs, nous tenons compte de leur qualité, de leur aptitude technique et professionnelle, de leur intégrité, des conditions économiques et de la manière dont ils fournissent le bien ou le service, ainsi que de leur capacité à respecter les obligations de transparence et de confidentialité liées à la nature du service.
- **Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils agissent conformément à nos principes de respect des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de santé et de sécurité du personnel et des lieux de travail, ainsi que de développement durable**. Nous encourageons un comportement et des pratiques socialement responsables et attendons de nos partenaires qu'ils partagent et respectent nos normes éthiques et environnementales élevées. Nous demandons le respect des lois et règlements internationaux en vigueur dans le pays où l'entreprise opère, ainsi que l'adoption de pratiques de travail socialement responsables qui excluent

toute forme de discrimination, l'exploitation du travail des enfants ou des sujets non consentants. **Nous ne coopérons pas avec les parties qui n'acceptent pas ces conditions** et nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées, y compris la résiliation du contrat, dans le cas où le partenaire commercial, lorsqu'il exerce des activités au nom ou pour le compte du groupe Mundys, enfreint les dispositions légales ou contractuelles ou le présent Code d'éthique.

2.2.2 NOUS ÉTABLISSONS DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS ET CONSOMMATEURS

Nous travaillons en établissant des relations de confiance avec nos clients et consommateurs afin de répondre à leurs attentes, tout en maintenant des niveaux élevés de qualité, d'innovation, de performance, de fiabilité et de sécurité.

Notre comportement :

- **Nous appliquons des normes techniques et de gestion élevée afin de garantir à nos clients la sécurité et l'intégrité des infrastructures. De plus, nous adoptons des politiques commerciales et des choix conformes aux meilleures pratiques internationales**, en fournissant des informations complètes, actualisées, vérifiées et transparentes sur les caractéristiques et la qualité de nos services et de nos activités.
- **Nous encourageons l'innovation constante dans nos activités, dans le but d'anticiper les besoins de nos clients** et de répondre à leurs demandes par une réponse immédiate et compétente.
- **Nous agissons conformément aux réglementations en vigueur concernant la protection des intérêts des consommateurs et la satisfaction des clients.**



2.3 Nous favorisons le dialogue et la transparence avec les institutions et les autorités



Nous nous efforçons de créer et de maintenir un dialogue constructif et transparent avec les institutions et les autorités nationales et internationales, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et de manière à ne pas compromettre notre intégrité et notre réputation.

Notre comportement :

- Nous n'entretenons pas de relations avec des représentants d'institutions et d'autorités visant à exercer une influence inappropriée et une ingérence induue dans les décisions impliquant notre Groupe.
- Nous ne versons pas de contributions, de prestations ou d'autres avantages aux partis politiques et aux organisations syndicales, ni à leurs représentants ou candidats, à l'exception des contributions autorisées dans les pays où nous opérons⁵, sur la base de dispositions réglementaires spécifiques.
- Nous disposons d'un système de procurations et de pouvoirs qui identifie les personnes et les fonctions de l'entreprise responsables et autorisées à entrer en contact avec des représentants d'institutions et/ou d'autorités d'intérêt public au nom et pour le compte du Groupe ; ces personnes sont également tenues, dans le cadre de leurs activités, de vérifier au préalable et avec la diligence requise que ce qu'elles déclarent ou certifient, dans l'intérêt ou pour le compte du Groupe, est vrai et correct afin de ne pas émettre de déclarations fausses ou pas tout à fait véridiques.

⁵ Les contributions directes ou indirectes, en espèces, en nature ou sous toute autre forme, aux partis, mouvements, comités et autres organisations politiques et syndicales sont effectuées dans les limites et dans le respect de la transparence exigée par les lois et règlements en vigueur et sont adéquatement documentées.

- Nous nous conformons à toutes les demandes des autorités judiciaires et des organismes de réglementation, y compris les autorités publiques de surveillance (par exemple Consob), et nous coopérons aux procédures d'enquête pertinentes, conformément aux principes d'équité, d'exactitude et de transparence et dans le respect des réglementations applicables, sans entraver ou porter préjudice à leurs activités.



2.4 Nous créons de la valeur dans les communautés au sein desquelles nous opérons

Nous contribuons de manière positive au développement social et économique des communautés au sein desquelles nous opérons en fournissant des services efficaces et innovants, et nous soutenons et encourageons, dans la mesure du possible, l'emploi de la main-d'œuvre et des fournisseurs locaux.

Notre comportement :

- Nous respectons les droits des personnes et des communautés, y compris les communautés autochtones, en reconnaissant et en valorisant leur culture, leur mode de vie et leurs institutions.
- Nous entretenons un dialogue permanent et transparent avec les communautés et les principales parties prenantes locales impliquées directement et/ou indirectement dans nos activités, en promouvant des formes de consultation continue et informée afin de comprendre leurs attentes et leurs besoins, de favoriser la coopération mutuelle et de prévenir les conflits potentiels.
- Nous soutenons des initiatives sociales, culturelles et éducatives visant à améliorer les conditions de vie des populations et à favoriser une croissance locale autonome, durable et soutenable.

03.

NOUS PROMOUVONS
ET PROTÉGEONS LES
DROITS ET LA VALEUR DES
PERSONNES



3.1 Nous respectons les droits de l'homme

Nous agissons avec la conviction que le respect et la protection des droits de l'homme sont des principes indispensables dans tous les domaines d'activité.



De quoi s'agit-il ?

Les droits de l'homme sont les droits universels et inaliénables accordés à toutes les personnes sans distinction de race, de nationalité, de langue, d'âge, de sexe/genre, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'ethnie/culture, de religion, de condition physique et de handicap, de statut économique, d'opinion syndicale/politique et autres.

Notre comportement :

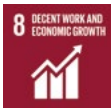
- **Nous encourageons et promouvons une culture de la diversité, valeur fondatrice du concept d'égalité et d'inclusion**, que nous soutenons dans notre modèle d'entreprise.
- **Nous garantissons des conditions et des opportunités égales à chaque employé, indépendamment de la race, de la nationalité, de la langue, de l'âge, du sexe/genre et de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'ethnie/culture, de la religion, de la condition physique et du handicap, du statut économique, de l'opinion syndicale/politique et autres**, nous promouvons un environnement de travail inclusif qui protège la santé psychophysique et la sécurité des personnes.

- **Nous luttons contre les abus en termes de discrimination et de harcèlement, d'exploitation du travail forcé, obligatoire ou des enfants, de traite des êtres humains et de violation des libertés associatives.**
- **Nous menons nos activités dans le respect des droits de l'homme, en tenant compte également des impacts potentiels et réels sur les droits de l'homme découlant des activités de nos partenaires commerciaux** et nous attendons d'eux qu'ils fassent de même en ce qui concerne les activités confiées à notre Groupe ou menées en coopération avec lui.
- **Nous améliorons nos procédures pour détecter et contrer les violations des droits de l'homme dans notre chaîne d'approvisionnement.**
- **Nous ne tolérons aucune forme de violation des droits de l'homme et nous nous engageons à garantir les droits des personnes dans toutes les activités menées** par les entreprises du Groupe, afin de créer une valeur économique et sociale pour les communautés, y compris les communautés indigènes et dans les territoires où nous opérons.





3.2 Préserver la santé et la sécurité des personnes



Nous préservons la santé et la sécurité des personnes en nous conformant aux normes internationales les plus élevées en la matière, ainsi qu'aux lois et réglementations spécifiques applicables à chaque activité que nous exerçons, afin d'assurer une gestion fondée sur les principes de précaution, de prévention, de protection et de gestion des risques.

Notre comportement :

- Nous adoptons des mesures et des moyens appropriés de prévention et de protection contre tout comportement volontaire ou négligent, y compris de la part de tiers, qui pourrait causer des dommages directs et/ou indirects aux employés et/ou aux partenaires commerciaux et/ou aux actifs de notre Groupe, en mettant périodiquement à jour nos méthodes de travail en matière de prévention et en utilisant les meilleures technologies et pratiques de protection disponibles.
- Nous construisons et maintenons des environnements de travail inclusifs et motivants, visant au bien-être psychophysique des personnes et dans lesquels la santé et la sécurité de nos employés et de nos partenaires commerciaux sont garanties, notamment grâce à une surveillance continue et à la possibilité de signaler toute situation dangereuse.
- Nous organisons des formations spécifiques périodiques pour tous les employés qui, selon leur rôle, sont appelés à évaluer et à gérer les risques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et à assurer la sécurité de leurs collègues et collaborateurs.
- Nous informons clairement et de manière transparente nos employés et nos partenaires commerciaux des mesures de prévention et de protection

nécessaires à mettre en œuvre, afin d'éliminer ou atténuer les risques et les criticités des processus et des activités dans lesquels ils sont impliqués.

- Nous reconnaissons et protégeons le droit du personnel au repos et aux loisirs en respectant les lois et conventions collectives applicables, les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et en permettant à tous nos employés et collaborateurs de satisfaire à la fois leurs besoins professionnels et personnels.



3.3 Nous accordons de l'importance à nos collaborateurs



Nous considérons nos collaborateurs comme un élément indispensable à l'existence, au développement futur et à la réussite du Groupe. Nous valorisons leurs aptitudes et leurs compétences, afin que chacun soit en mesure d'exprimer pleinement son potentiel.

Notre comportement :

- Nous nous engageons à créer un environnement de travail serein, ouvert au dialogue, visant à valoriser la diversité et le talent, à promouvoir l'excellence, le développement personnel et professionnel de chacun, et à stimuler l'innovation et le changement, en garantissant des conditions de travail décentes pour tous.
- Nous organisons et promouvons des programmes de formation pour notre personnel, en tenant compte également des besoins et des aspirations au sein du Groupe.
- Nous exigeons que les relations interpersonnelles se déroulent selon des principes d'intégrité et de respect mutuel, en condamnant toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement insultant ou diffamatoire car nous pensons que le respect de la liberté et de la dignité de chacun est fondamental.



3.4 Promouvoir une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle

Nous nous engageons à garantir le développement, la mise en œuvre et l'utilisation éthiques et responsables des systèmes et outils d'intelligence artificielle (IA) de manière à atteindre un niveau adéquat de précision, de robustesse et de sécurité, dans le respect de la législation en vigueur en matière d'IA.



De quoi s'agit-il ?

Un système d'IA est défini comme un système automatisé conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie. Il peut faire preuve d'adaptabilité après diffusion et, à des fins explicites ou implicites, déduit des données qu'il reçoit comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions susceptibles d'influer sur les environnements physiques ou virtuels.

Notre comportement :

- Nous nous engageons à **utiliser et, le cas échéant, développer des systèmes d'intelligence artificielle de manière fiable, responsable et éthique**, en promouvant la confiance, la transparence, l'inclusivité et le respect des droits fondamentaux, dans le but de contribuer au développement et à la gestion durables des infrastructures de transport et au bien-être de la société.
- Nous adoptons un système structuré de gestion des risques afin d'**identifier, d'évaluer et d'atténuer les impacts potentiels** des systèmes d'IA tout en protégeant les libertés individuelles et l'environnement et en promouvant une utilisation responsable des ressources.
- Nous encourageons la diffusion de connaissances et de compétences appropriées en matière d'IA parmi les employés en concevant des cours de formation également accessibles et en utilisant un langage compréhensible, ainsi qu'en fournissant des informations transparentes sur l'objectif et l'utilisation des systèmes d'IA dans les processus d'entreprise. Nous veillons à ce que cette utilisation se fasse de manière éthique et responsable, en **conformité avec la loi applicable**.
- Nous garantissons un rôle actif, conscient et responsable de l'être humain dans l'utilisation et le développement des systèmes d'IA. Nous nous engageons à prévenir le risque de dépendance automatique ou excessive à l'égard des résultats générés par l'IA dans les processus d'évaluation et de prise de décision, qui doivent toujours être étayés par une documentation adéquate, utile pour encourager une évaluation éclairée par les employés. **Nous nous opposons à toute pratique interdite**, y compris la conception ou l'utilisation de systèmes d'IA qui favorisent les préjugés et la discrimination, et qui ne sont pas conçus conformément aux principes d'équité et d'impartialité.
- Nous nous engageons à assurer la protection des données personnelles, l'intégrité et la sécurité des informations à tous les stades du cycle de vie des systèmes IA, en intégrant des mesures de sécurité dès la phase de conception et tout au long du cycle de vie du système.



3.5 Nous rejetons toute forme de discrimination



Nous nous engageons à protéger la diversité et à garantir la dignité de nos collaborateurs. Nous considérons la diversité et l'inclusion comme des éléments stratégiques pour notre Groupe, car l'interaction entre les différents genres, cultures, générations, perspectives et milieux crée une valeur durable, garantit le progrès et représente un terrain fertile pour l'innovation et la contamination des idées.

Notre comportement :

- **Nous garantissons une dignité et un traitement équitables à toutes les personnes impliquées dans nos activités, en rejetant toute forme de discrimination et de harcèlement**, tout comportement inapproprié ou irrespectueux, tel que la violence physique et verbale et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ou lors d'événements associés.
- **Nous adoptons des procédures et des politiques en matière de diversité et d'inclusion dans le but de favoriser et de renforcer une culture de la diversité et de l'inclusion** et d'informer l'ensemble du personnel de ses droits et obligations en ce qui concerne la prévention et l'élimination de tout comportement discriminatoire et le maintien d'un climat de travail garantissant le respect de la dignité de chaque individu.

- **Nous respectons la diversité de nos employés et employés potentiels**, nous promouvons l'égalité des chances, à la fois dans l'établissement de la relation d'emploi, ainsi qu'à toutes les étapes liées à son exécution.
- **Nous évitons toute discrimination en matière de rémunération et fondons nos choix concernant le recrutement du personnel et l'avancement des carrières** sur le mérite et les performances, et ne sommes pas influencés par des facteurs tels que la race, la nationalité, la langue, l'âge, le sexe/genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie/la culture, la religion, la condition physique et le handicap, le statut économique, les opinions syndicales/politiques et autres.



De quoi s'agit-il ?

La discrimination est définie comme tout comportement (ou omission de comportement) qui entraîne une inégalité de traitement injustifiée ou illégale entre des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe. La discrimination peut être fondée sur la race, la nationalité, la langue, l'âge, le sexe/genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie/la culture, la religion, la condition physique et le handicap, la situation économique, les opinions syndicales/politiques ou toute autre condition de nature personnelle, mais aussi sur un certain comportement (par exemple, le signalement d'un comportement illégal). Sur le lieu de travail, le harcèlement est également considéré comme une discrimination, c'est-à-dire un comportement hostile, répété et persistant, ayant un but de persécution, portant atteinte à la dignité de la personne et créant un climat intimidant, dégradant, humiliant, hostile ou offensant.



3.6 Nous luttons contre le travail des enfants, toutes les formes de travail forcé et l'esclavage moderne

Nous nous engageons à lutter contre le travail des enfants, toute forme de travail forcé et l'esclavage moderne.



De quoi s'agit-il ?

Le travail des enfants est défini comme tout type d'activité professionnelle qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles elle s'exerce, risque de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant.

Le travail forcé et l'esclavage moderne sont définis comme toute forme de travail ou de service effectué non pas volontairement⁶ ou contre rémunération mais sous la menace ou la contrainte physique, ainsi que la prostitution, la traite des êtres humains⁷, l'esclavage sexuel.

⁶ Ou pour lequel ladite personne ne s'est pas portée volontaire (Convention n° 29 de l'OIT).

⁷ La traite des êtres humains est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de la force ou d'autres formes de coercition ou de tromperie.

⁸ Convention OIT n° 138.

⁹ Convention OIT n° 29.

Notre comportement :

- Nous reconnaissons les droits humains des enfants, tels que le droit à l'éducation, le droit au jeu et leurs besoins fondamentaux et rejetons par conséquent le recours au **travail des enfants**, tel que défini par la législation en vigueur dans le pays où les activités sont exercées, mais en aucun cas inférieur à l'âge minimum⁸.
- Nous rejetons le recours à toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris le **travail forcé** dans les prisons, le travail forcé la traite et l'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes⁹ ainsi que les pratiques consistant à confisquer de l'argent ou des documents d'identité au début de l'emploi dans le but de retenir le travailleur contre sa volonté.
- Nous garantissons que tous nos employés et les employés de nos **entreprises partenaires jouissent de la liberté de mouvement et ne sont pas limités par des restrictions physiques, des abus, des menaces ou des contraintes psychologiques** et qu'ils ont le droit de travailler librement, en connaissant leurs conditions de travail à l'avance et en étant payés régulièrement.
- Nous veillons à ce que la **rémunération des employés soit au moins égale à celle établie par les conventions collectives et les traitements législatifs applicables** dans les pays où nous opérons. Nous nous engageons également à respecter des normes plus élevées, en garantissant un revenu équitable et un salaire décent (*salaire de subsistance*).





3.7 Nous respectons les droits des travailleurs et la liberté d'association

Nous respectons les droits des travailleurs et les libertés syndicales, en particulier la liberté d'association et de négociation collective, également en établissant un dialogue responsable et constructif avec les organisations de protection du travail et les représentants des travailleurs¹⁰.

Notre comportement :

- **Nous reconnaissons le droit de nos employés de former et d'adhérer à un syndicat de leur choix** et le droit à la négociation collective sans crainte d'intimidation.
- **Nous encourageons un climat de respect mutuel conforme aux principes d'équité, de transparence et de participation. Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire** à l'égard des employés qui adhèrent à une association quelconque (par exemple, syndicats, partis politiques, organisations caritatives, etc.) et de ceux qui occupent un poste de représentation des travailleurs dans l'entreprise¹¹.

¹⁰ Conventions de l'OIT n° 87 et 98.

¹¹ Convention OIT n° 135.



De quoi s'agit-il ?

La liberté d'association signifie la possibilité pour les travailleurs, sans distinction et sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que de s'affilier à ces organisations, sans subir aucune forme de discrimination ou d'autres répercussions.

04.

NOUS PROTÉGEONS
L'ENVIRONNEMENT





Protéger l'environnement

Nous nous engageons à protéger l'environnement dans son ensemble en préservant son intégrité menacée par les effets des activités humaines.

Come agiamo:

- **Nous visons une mobilité durable qui contribue au développement des territoires et des communautés** dans lesquels nous opérons d'une manière compatible avec **la protection de l'environnement** et l'utilisation responsable des ressources.
- **Nous entendons lutter contre le changement climatique en réduisant nos émissions et en soutenant le processus d'évolution vers une économie à faible émission de carbone**, notamment par la recherche de **solutions technologiques innovantes et le développement de partenariats et de synergies** pour accélérer et dynamiser les processus de changement.
- **Nous promouvons des solutions qui réduisent nos impacts environnementaux** en améliorant **l'efficacité des usines et des processus, les économies d'énergie et la production et l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables.**
- **Nous mesurons les émissions directes et indirectes dues à l'exécution de nos activités**, favorisons **le renforcement des processus de contrôle de la performance environnementale et le suivi des indicateurs** pour évaluer l'efficacité des systèmes et définir **des objectifs et des actions d'amélioration continue de la performance.**



De quoi s'agit-il ?

La protection de l'environnement désigne la préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans son ensemble, en préservant son intégrité et en minimisant les effets des activités humaines sur la biodiversité et les écosystèmes locaux, notamment par le biais d'activités de renaturation appropriées.

- **Nous nous conformons aux réglementations applicables dans les pays où nous opérons et fondons nos activités sur les principales normes et lignes directrices internationales en matière de gestion de l'environnement et de l'énergie**, en encourageant la mise en œuvre de **systèmes de gestion certifiés.**
- **Nous promouvons des modes de consommation et de production durables des ressources** dont nous avons besoin pour nos activités, en encourageant d'une part **la réduction de l'utilisation des ressources naturelles et d'autre part leur recyclage et leur réutilisation.**
- **Nous formons et sensibilisons notre personnel aux questions environnementales et nous nous engageons à promouvoir les activités d'engagement** des acteurs de la **chaîne d'approvisionnement** afin d'aligner leur comportement sur les normes requises et d'amplifier les impacts positifs.
- **Nous visons à combiner la croissance économique et la préservation du patrimoine naturel dans toutes les phases de nos activités**, dans la prise de décisions stratégiques, dans l'établissement de partenariats, d'investissements et d'opérations de développement commercial.

05. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU CODE D'ÉTHIQUE

5.1 Diffusion et sensibilisation au contenu du Code d'éthique

Le Code d'éthique est un **document fondamental** pour la conduite de toutes nos activités et, pour cette raison, nous **promouvons sa diffusion auprès de toutes nos parties prenantes également par la publication** sur nos sites Internet et intranet. Nous fournissons des informations sur notre Code d'éthique aux employés du Groupe lors de leur embauche et à nouveau en cas de changements ou de mises à jour.

Le Code d'éthique s'applique aux filiales de Mundys S.p.A., qui reçoivent et adoptent ce document. Si, en raison des spécificités du contexte réglementaire et organisationnel de référence, une filiale devait apporter des modifications au document, celles-ci doivent en tout état de cause être conformes aux principes de référence et aux règles de conduite décrits dans le présent Code.

Pour favoriser la diffusion du Code d'éthique, **nous promouvons des programmes de formation obligatoire pour tous les employés de notre Groupe et de leurs Organes**, afin d'assurer et de maintenir une connaissance et une application effectives des règles de conduite dans le temps..

Nous promouvons dans toutes les sociétés du Groupe l'instauration d'un climat éthique conforme aux valeurs exprimées dans le Code.

Nos valeurs doivent guider les actions quotidiennes de chaque personne au sein du Groupe.

5.2 Signaler les infractions au Code d'éthique

Si nous sommes confrontés à un comportement qui, selon nous, n'est pas conforme au Code d'éthique ou qui, selon nous, pourrait mettre notre Groupe et nos collaborateurs en danger, nous avons le **devoir de le signaler afin de protéger notre réputation**. Nous prenons au sérieux tous les signalements de violations, y compris les violations présumées, du Code d'éthique et/ou du système réglementaire interne et externe, s'ils ont un contenu précis et étayé.

Nous avons encouragé l'adoption de **procédures visant à réglementer le processus de réception et de traitement des rapports de dénonciation**, alignées sur les réglementations et les normes internationales en matière de dénonciation.

Les violations, ou les violations présumées du Code d'éthique doivent être signalées immédiatement par l'un des canaux dédiés mis à disposition par les sociétés du Groupe (par exemple, plate-forme informatique, adresses électroniques et postales)¹².

Les dénonciations nominatives favorisent la rapidité et l'efficacité des enquêtes, ainsi que le dialogue possible avec l'auteur de la dénonciation, mais nous acceptons également les dénonciations anonymes.

Nous garantissons la confidentialité du contenu du signalement et de l'identité du signalant (si communiquée) et des personnes signalées, conformément aux lois et réglementations sur la protection de la vie privée applicables dans ce domaine.

Nous interdisons tout acte de représailles ou de discrimination, direct ou indirect, à l'encontre du signalant ou de toute personne ayant soulevé de bonne foi des préoccupations concernant le respect du Code ou des questions éthiques.

¹² Pour plus de détails sur les différents canaux mis à disposition par les entreprises, veuillez vous référer à leurs sites institutionnels respectifs.

5.3 Système disciplinaire et recours

Le respect des dispositions du Code d'éthique et des instruments réglementaires de l'entreprise doit être considéré comme une partie essentielle de nos obligations contractuelles.

Pour les employés de notre Groupe, la violation des principes et du contenu du Code d'éthique constitue un manquement aux obligations fondamentales du contrat de travail ou une infraction disciplinaire avec toutes les conséquences légales que cela implique, y compris en ce qui concerne le maintien de la relation de travail, conformément au principe de progressivité, et peut entraîner le dédommagement des dommages éventuels résultant de cette violation.

Pour tous les autres destinataires du Code d'éthique, en cas de violation des principes et du contenu du Code, les **recours contractuels prévus par et en vertu de la loi applicable** seront activés.



